



Attitudes des Canadiens à l'égard de l'euthanasie

Recherche commandée par
et effectuée pour :
LifeCanada

Octobre 2010

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
Introduction.....	2
Sommaire.....	3
Soutien premier cité pour la légalisation de l’euthanasie	5
En faveur d’autoriser légalement un médecin/donneur de soins à euthanasier une personne avec son consentement	7
Crainte que les personnes âgées se sentent contraintes d’accepter l’euthanasie à cause des frais croissants des soins de santé.....	10
Crainte qu’un nombre significatif de personnes malades, handicapées ou âgées soient euthanasiées sans leur consentement	13
Légaliser l’euthanasie ou investir dans les soins palliatifs.....	16
Soutien pour l’euthanasie des nouveau-nés en phase terminale ou gravement handicapés avec le consentement des parents.....	18
Soutien pour la légalisation de l’euthanasie après Information	21
Attitudes à l’égard de l’euthanasie au Québec.....	23
Méthodologie.....	24

INTRODUCTION

Le sondage a été effectué pour le compte de LifeCanada par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de 2 025 adultes canadiens entre le 15 et le 22 septembre 2010. Le sondage a été effectué conjointement avec le sondage omnibus national d'Environics.

Le sondage explore les attitudes et les préoccupations des Canadiens à l'égard de l'euthanasie.

La marge d'erreur pour un échantillon de 2 025 est de 2,2 points de pourcentage 19 fois sur 20. Le lecteur est averti que les marges d'erreur pour de plus petits échantillons sont plus grandes.

SOMMAIRE

- Lorsqu'on dit aux Canadiens que l'euthanasie est contraire à la loi au Canada et qu'on leur demande s'ils sont pour ou contre la légalisation de l'euthanasie, plus de la moitié est fortement (21 %) ou plutôt (36 %) favorable à sa légalisation alors que le tiers y est fortement (20 %) ou plutôt (13 %) opposé.
- Le soutien premier cité pour la légalisation de l'euthanasie est le plus élevé au Québec (69 %) et le plus faible dans les Prairies (47 %).
- Après avoir entendu une définition de l'euthanasie, une majorité de Canadiens est en faveur d'autoriser légalement un médecin ou un donneur de soins à euthanasier une personne avec son consentement, mais le soutien ferme est légèrement en baisse depuis l'an dernier. Six sur dix sont fortement (22 %) ou plutôt (37 %) en faveur d'autoriser un médecin ou un donneur de soins à euthanasier une personne avec son consentement et un tiers y est fortement (20 %) ou plutôt (15 %) opposé.
- Depuis 2009, il y a eu une baisse de trois points de la proportion de personnes fortement en faveur de permettre à un médecin ou à un donneur de soins d'euthanasier une personne avec son consentement.
- Le soutien reste le plus élevé au Québec (69 %). Il est le plus faible au Manitoba et en Saskatchewan (49 %). Depuis 2009, le soutien général est en baisse au Québec (de 6 points). Le soutien fermement exprimé est considérablement en baisse à Montréal (de 15 points).
- Lorsqu'on a demandé aux Canadiens s'ils craignaient que des personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé si l'euthanasie était légalisée au Canada, Une majorité d'un peu moins des deux tiers se dit très (33 %) ou plutôt (30 %) inquiète que cela se produise et un tiers se dit pas très (16 %) ou pas du tout (19 %) inquiet.
- Depuis 2009, cette inquiétude est en hausse de sept points et la proportion de ceux qui ne s'inquiètent pas est en baisse de cinq points.
- Une majorité dans toutes les régions dit craindre que des personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé si l'euthanasie était légalisée au Canada. Cette crainte continue d'être la plus élevée au Québec (75 %) et la plus faible en Colombie-Britannique (52 %). Depuis 2009, l'inquiétude a augmenté en Alberta (de 17 points), en Ontario (de 8 points) et au Québec (de 10 points), particulièrement à Montréal (75 %, en hausse de 17 points).
- Lorsqu'on a demandé aux Canadiens dans quelle mesure ils s'inquiétaient que la légalisation de l'euthanasie conduise à l'euthanasie d'un nombre important de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement, Une forte majorité de huit sur dix se dit très (46 %) ou plutôt (32 %) inquiète de cette possibilité et deux sur dix se disent pas très (12 %) ou pas du tout (8 %) inquiets.
- Depuis 2009, cette inquiétude est en hausse de huit points et la proportion de ceux qui ne s'inquiètent pas est en baisse de cinq points.

-
- Une majorité dans toutes les régions dit s'inquiéter que la légalisation de l'euthanasie conduise à l'euthanasie d'un nombre important de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement. Cette inquiétude continue d'être la plus faible en Colombie-Britannique (71 %). Depuis 2009, l'inquiétude a augmenté en Colombie-Britannique (de 14 points), les Prairies (de 6 points) et au Québec (de 8 points), particulièrement à Montréal (de 15 points). La proportion de ceux qui s'inquiètent fortement a augmenté en Ontario (50 %, en hausse de 10 points).
 - Les Canadiens ont été informés que les soins palliatifs peuvent offrir des solutions de rechange à l'euthanasie pour les patients en phase terminale en gérant la douleur, en prodiguant des soins de réconfort et en soulageant la souffrance jusqu'à la mort naturelle. Lorsqu'on leur a demandé ensuite laquelle des deux options devrait être la priorité du gouvernement, les Canadiens, par une marge de plus de trois à un, choisissent d'investir davantage dans les soins palliatifs (71 %) avant de légaliser l'euthanasie (19 %).
 - Ces chiffres sont essentiellement inchangés depuis 2009.
 - Une majorité dans toutes les régions du pays choisit d'investir davantage dans les soins palliatifs, mais cette opinion est plus répandue que la moyenne dans les Prairies (78 %) et moins répandue que la moyenne au Québec (60 %). Depuis 2009, le soutien pour cette option a augmenté en Colombie-Britannique (75 %, en hausse de 11 points) et au Québec (en hausse de 5 points).
 - Les opinions sont partagées sur la question de la légalisation de l'euthanasie des nouveau-nés en phase terminale ou gravement handicapés à la demande des parents et avec leur consentement. Moins de la moitié des sondés est fortement (15 %) ou plutôt (30 %) en faveur et la moitié y est fortement (29 %) ou plutôt (20 %) opposée.
 - Les opinions sur l'euthanasie des nouveau-nés en phase terminale ou gravement handicapés à la demande des parents et avec leur consentement varient selon les régions. De nettes majorités s'y opposent au Canada Atlantique (58 %), au Manitoba et en Saskatchewan (57 %), en Alberta (53 %) et en Ontario (51 %). Les opinions sont partagées en Colombie-Britannique (50 % contre, 45 % pour). Une nette majorité y est favorable (55 %) au Québec.
 - Après les avoir renseignés sur l'euthanasie dans les questions précédentes, on a de nouveau demandé aux sondés s'ils étaient pour ou contre la légalisation de l'euthanasie au Canada. Un peu moins de six sur dix étaient fortement (19 %) ou plutôt (38 %) en faveur de sa légalisation et quatre sur dix étaient fortement (23 %) ou plutôt (15 %) contre.
 - Le soutien pour la légalisation de l'euthanasie est le plus élevé au Québec (69 %) et le plus faible dans les Prairies (48 %).
 - Quoique le soutien global ne diffère pas après information du soutien global premier cité, l'inquiétude globale augmente parce que ceux qui n'avaient pas d'opinion au premier cité passent dans le camp de l'opposition après avoir été renseignés sur l'euthanasie. L'opposition gagne cinq points et passe de 33 % (premier cité) à 38 % (après information). La proportion de ceux qui n'ont pas d'opinion chute de 8 % (premier cité) à 3 % (après information). L'augmentation de l'opposition globale provient surtout de hausses au Canada Atlantique (de 8 points) et en Ontario (de 6 points).

SOUTIEN PREMIER CITÉ POUR LA LÉGALISATION DE L'EUTHANASIE

Un peu moins de six Canadiens sur dix favorisent la légalisation de l'euthanasie.

Lorsqu'on dit aux Canadiens que l'euthanasie est contraire à la loi au Canada et qu'on leur demande s'ils sont pour ou contre la légalisation de l'euthanasie, plus de la moitié est fortement (21 %) ou plutôt (36 %) favorable à sa légalisation alors que le tiers y est fortement (20 %) ou plutôt (13 %) opposé. Deux pour cent disent que ça dépend et 8 % n'ont pas d'opinion.

Il est remarquable que la proportion de Canadiens qui favorise fortement la légalisation de l'euthanasie soit presque la même que celle qui s'y oppose fortement.

Le soutien pour la légalisation de l'euthanasie est le plus élevé au Québec (69 %) et le plus faible dans les Prairies (47 %).

Le soutien est plus élevé chez les Canadiens de 30 à 59 ans (61 %) et ceux dont le revenu du ménage est plus élevé et il est plus faible chez les Canadiens de 18 à 29 ans (53 %), de 60 ans et plus (53 %) et ceux qui ont moins que des études secondaires (49 %).

Côté affiliation politique, le soutien le plus élevé se trouve chez les partisans du Bloc Québécois (79 %) et le plus faible chez les partisans du Parti conservateur (51 %) et les électeurs indécis (51 %). Le soutien est plus élevé que la moyenne chez les partisans du Parti vert (67 %) et du NPD (63 %).

Soutien premier cité pour la légalisation de l'euthanasie au Canada

2010

	2010
	%
Fortement pour	21
Plutôt pour	36
Fortement contre	13
Plutôt contre	20
ne sait pas/aucune réponse	8

Selon l'affiliation politique 2010

	Con	Lib	NPD	BQ	Parti vert	Indécis
	%	%	%	%	%	%
Fortement pour	18	22	23	31	25	18
Plutôt pour	33	33	40	48	42	33
Fortement contre	15	16	13	11	9	14
Plutôt contre	27	20	14	8	13	20
ne sait pas/aucune réponse	6	8	9	*	8	11

* Moins de 1 %

Q.1C Au Canada, l'euthanasie est contraire à la loi. Êtes-vous fortement pour, plutôt pour, plutôt contre ou fortement contre la légalisation de l'euthanasie ?

EN FAVEUR D'AUTORISER LÉGALEMENT UN MÉDECIN/DONNEUR DE SOINS À EUTHANASIER UNE PERSONNE AVEC SON CONSENTEMENT

Après avoir entendu une définition de l'euthanasie, six Canadiens sur dix sont en faveur d'autoriser légalement un médecin ou un donneur de soins à euthanasier une personne avec son consentement. Toutefois, le soutien ferme est en baisse de trois points depuis 2009.

Sur cette question, on a défini l'euthanasie comme « l'usage de procédés mortels comme une injection de drogue, une surdose ou l'empoisonnement pour abrégier la vie d'une personne malade, déprimée, âgée ou handicapée ». On a ensuite demandé aux sondés s'ils étaient pour ou contre l'idée d'autoriser légalement un médecin ou un donneur de soins à euthanasier une personne avec son consentement.

Une majorité de Canadiens est en faveur d'autoriser légalement un médecin ou un donneur de soins à euthanasier une personne avec son consentement, mais le soutien ferme est légèrement en baisse depuis l'an dernier. Six sur dix sont fortement (22 %) ou plutôt (37 %) en faveur d'autoriser un médecin ou un donneur de soins à euthanasier une personne avec son consentement et un tiers y est fortement (20 %) ou plutôt (15 %) opposé. Deux pour cent disent que cela dépend et quatre pour cent n'ont pas d'opinion. Depuis 2009, il y a eu une baisse de trois points de la proportion de personnes fortement en faveur de l'idée.

Les résultats indiquent que le nombre de personnes fortement en faveur (22 %) est semblable à celui des personnes fortement contre (20 %).

Le soutien reste le plus élevé au Québec (69 %). Il est le plus faible au Manitoba et en Saskatchewan (49 %). Depuis 2009, le soutien général est en baisse au Québec (de 6 points). Le soutien fermement exprimé est en baisse considérablement à Montréal (de 15 points).

Le soutien est plus élevé chez les Canadiens de 30 à 59 ans (63 %) et ceux dont le revenu du ménage est plus élevé et il est plus faible chez les 18 à 29 ans (56 %) et les 60 ans et plus (53 %). Depuis 2009, le soutien est en baisse chez ceux dont le revenu du ménage est inférieur à 30 000 \$ (de 11 points).

Côté affiliation politique, le soutien reste le plus élevé chez les partisans du Bloc Québécois (77 % dans l'ensemble). Il est le plus faible chez les partisans du Parti conservateur (51 %). Le soutien est plus fort que la moyenne chez les partisans du Parti vert (69 %) et du NPD (67 %) et plus faible que la moyenne chez les électeurs indécis (54 %). Quoiqu'il n'y ait pas eu de baisse significative du soutien général depuis 2009, il y a eu une baisse du soutien fermement exprimé chez les partisans du NPD (26 %, en baisse de 7 points) et du Parti conservateur (17 %, en baisse de 6 points).

Les attitudes à l'égard de l'idée d'autoriser légalement un médecin ou un donneur de soins à euthanasier une personne avec son consentement sont en corrélation directe avec les attitudes exprimées au départ à l'égard

de l'euthanasie. Le soutien général passe de 91 % chez ceux qui se disent fortement en faveur de légaliser l'euthanasie à seulement 8 % chez ceux qui y sont fortement opposés. En revanche, l'opposition générale n'augmente que de 6 % chez ceux qui sont fortement en faveur de légaliser l'euthanasie pour atteindre 89 % chez ceux qui y sont fortement opposés. Parmi les sondés qui ont exprimé une opinion ferme, 77 % de ceux qui s'étaient d'abord dit très favorables à la légalisation de l'euthanasie sont fortement pour alors que 71 % de ceux qui s'étaient d'abord dit fortement opposés à la légalisation de l'euthanasie sont fortement contre.

Autoriser légalement un médecin ou un donneur de soins à euthanasier une personne avec son consentement

2009 – 2010

	2009	2010
	%	%
Fortement pour	25	22
Plutôt pour	36	37
Plutôt contre	14	15
Fortement contre	19	20
ne sait pas/aucune réponse	4	4

Selon l'affiliation politique 2010

	Con	Lib	NPD	BQ	Parti vert	Indécis
	%	%	%	%	%	%
Fortement pour	17	22	26	32	28	22
Plutôt pour	34	37	41	45	41	32
Plutôt contre	16	17	18	11	11	15
Fortement contre	28	19	11	6	16	21
ne sait pas/aucune réponse	4	4	3	2	2	6

Selon l'attitude initiale à l'égard de l'euthanasie 2010

	Fortement pour	Plutôt pour	Plutôt contre	Fortement contre
	%	%	%	%
Fortement pour	77	12	3	3
Plutôt pour	14	73	29	5
Plutôt contre	2	8	52	18
Fortement contre	4	3	13	71
ne sait pas/aucune réponse	1	2	3	2

Q.2C L'euthanasie est l'usage de procédés mortels comme une injection de drogue, une surdose ou l'empoisonnement pour abrégier la vie d'une personne malade, déprimée, âgée ou handicapée. Êtes-vous fortement pour, plutôt pour, plutôt contre ou fortement contre l'idée d'autoriser légalement un médecin ou un donneur de soins à euthanasier une personne avec son consentement ?

CRAINTE QUE LES PERSONNES ÂGÉES SE SENTENT CONTRAINTES D'ACCEPTER L'EUTHANASIE À CAUSE DES FRAIS CROISSANTS DES SOINS DE SANTÉ

Près des deux tiers des Canadiens disent craindre que les personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé ; cette proportion est en hausse de sept points depuis 2009.

Bien qu'une majorité de Canadiens soit en faveur de la légalisation de l'euthanasie, une majorité dit aussi craindre que les personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé. La proportion de ceux qui expriment cette crainte a augmenté depuis 2009.

On a demandé aux Canadiens s'ils craignaient que les personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé si l'euthanasie était légalisée au Canada. Une majorité d'un peu moins des deux tiers se dit très (33 %) ou plutôt (30 %) inquiète que cela se produise et un tiers se dit pas très (16 %) ou pas du tout (19 %) inquiet. La proportion de ceux qui s'en inquiètent a augmenté de sept points depuis 2009 et celle de ceux qui ne s'en inquiètent pas a diminué de cinq points.

Il est remarquable que la proportion de Canadiens qui craignent fortement que les personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé si l'euthanasie était légalisée au Canada surpasse en nombre la proportion de ceux qui ne s'en inquiètent pas du tout (33 %, en hausse de 3 points en regard de 19 %, en baisse de 7 points). Il y a aussi eu une légère augmentation de la proportion de ceux qui se disent très inquiets et une diminution du nombre de ceux qui ne se disent pas inquiets du tout.

Une majorité dans toutes les régions dit craindre que les personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé si l'euthanasie était légalisée au Canada. Cette inquiétude continue d'être la plus élevée au Québec (75 %) et la plus faible en Colombie-Britannique (52 %). Depuis 2009, elle a augmenté en Alberta (de 17 points), en Ontario (de 8 points) et au Québec (de 10 points), particulièrement à Montréal (75 %, en hausse de 17 points).

La crainte continue d'être plus élevée chez les femmes (68 % dans l'ensemble, en hausse de 9 points) que chez les hommes (58 %, en hausse de 6 points). Toutefois, elle s'est accentuée aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Une majorité dans tous les groupes d'âge, d'éducation et de revenu dit craindre que les personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé si l'euthanasie était légalisée au Canada. Toutefois, la crainte est plus forte chez les Canadiens plus âgés et ceux dont le revenu du ménage est plus faible.

Côté affiliation politique, une majorité dans tous les partis dit craindre que les personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé si l'euthanasie était légalisée au Canada. Toutefois, cette crainte est la plus élevée chez les partisans du Bloc Québécois (73 %) et la plus faible chez les partisans du Parti vert (54 %). Depuis 2009, la crainte s'est accentuée chez les partisans du Parti libéral (en hausse de 11 points), du NPD (en hausse de 10 points), du Bloc Québécois (en hausse de 10 points) et du Parti conservateur (en hausse de 7 points). Bien que dans l'ensemble la crainte n'ait pas changé de façon significative chez les partisans du Bloc Québécois, la proportion de ceux qui se disent très inquiets a augmenté dans ce groupe (en hausse de 10 points).

La crainte que les personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé si l'euthanasie était légalisée au Canada est en corrélation directe avec les attitudes d'abord exprimées à l'égard de l'euthanasie. Dans l'ensemble, elle passe de 48 % chez ceux qui se disent très favorables à la légalisation de l'euthanasie à 77 % chez ceux qui y sont fortement opposés. En revanche, la proportion de ceux qui ne s'en inquiètent pas passe de 50 % chez ceux qui se disent très favorables à la légalisation de l'euthanasie à 21 % chez ceux qui y sont fortement opposés. Parmi les sondés qui ont exprimé une opinion ferme, la proportion de ceux qui sont très inquiets passe de 23 % chez ceux qui s'étaient d'abord dit très favorables à la légalisation de l'euthanasie à 58 % chez ceux qui s'étaient d'abord dit fortement opposés à la légalisation de l'euthanasie.

Crainte que les personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé

2009 – 2010

	2009	2010
	%	%
Très inquiet	30	33
Plutôt inquiet	26	30
Pas très inquiet	14	16
Pas inquiet du tout	26	19

Selon l'affiliation politique 2010

	Con	Lib	NPD	BQ	Parti vert	Indécis
	%	%	%	%	%	%
Très inquiet	35	32	33	38	27	35
Plutôt inquiet	27	30	29	35	27	33
Pas très inquiet	14	17	17	17	23	12
Pas inquiet du tout	22	19	21	9	22	16

Selon l'attitude initiale à l'égard de l'euthanasie 2010

	Fortement pour	Plutôt pour	Plutôt contre	Fortement contre
	%	%	%	%
Très inquiet	23	25	36	58
Plutôt inquiet	25	35	40	19
Pas très inquiet	18	20	12	8
Pas inquiet du tout	32	18	11	13

Q.3C Si l'euthanasie était légalisée au Canada, craindriez-vous que les personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais des soins de santé ? Êtes-vous très, plutôt, pas très ou pas inquiet du tout que cela se produise ?

CRAINTE QU'UN NOMBRE SIGNIFICATIF DE PERSONNES MALADES, HANDICAPÉES OU ÂGÉES SOIENT EUTHANASIÉES SANS LEUR CONSENTEMENT

Huit Canadiens sur dix disent craindre que la légalisation de l'euthanasie au Canada ne conduise à l'euthanasie d'un nombre significatif de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement ; cette proportion est en hausse de huit points depuis 2009.

Bien qu'une majorité de Canadiens favorise la légalisation de l'euthanasie, une forte majorité dit aussi craindre que cela ne conduise à l'euthanasie d'un nombre significatif de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement. La proportion de ceux qui s'en inquiètent a augmenté depuis 2009.

On a demandé aux Canadiens s'ils craignaient que la légalisation de l'euthanasie ne conduise à l'euthanasie d'un nombre significatif de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement. Une forte majorité de huit sur dix se dit très (46 %) ou plutôt (32 %) inquiète de cette possibilité et deux sur dix se disent pas très (12 %) ou pas du tout (8 %) inquiets. La proportion de ceux qui s'en inquiètent a augmenté de huit points depuis 2009 et celle de ceux qui ne s'en inquiètent pas a diminué de cinq points.

Il est remarquable que la proportion de Canadiens qui craignent fortement que la légalisation de l'euthanasie ne conduise à l'euthanasie d'un nombre significatif de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement soit près de six fois plus élevée que la proportion de ceux qui ne s'en inquiètent pas du tout (46 %, en hausse de 5 points, en regard de 8 %, en baisse de 3 points). Il y a eu aussi une légère augmentation de la proportion de ceux qui se disent très inquiets et une légère diminution du nombre de ceux qui ne se disent pas du tout inquiets.

Une majorité dans toutes les régions dit craindre que la légalisation de l'euthanasie ne conduise à l'euthanasie d'un nombre significatif de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement. Cette inquiétude continue d'être la plus faible en Colombie-Britannique (71 %). Depuis 2009, la crainte s'est accentuée en Colombie-Britannique (en hausse de 14 points), dans les Prairies (en hausse de 6 points) et au Québec (en hausse de 8 points), particulièrement à Montréal (en hausse de 15 points). La proportion de ceux qui sont très inquiets a augmenté en Ontario (50 %, en hausse de 10 points).

L'inquiétude est plus grande chez les femmes (83 % dans l'ensemble, en hausse de 11 points) que chez les hommes (73 %, en hausse de 4 points). Toutefois, elle a augmenté chez les femmes et les hommes.

La majorité dans tous les groupes d'âge, d'éducation et de revenu craint que la légalisation de l'euthanasie ne conduise à l'euthanasie d'un nombre significatif de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement. Toutefois, la proportion de ceux qui sont très inquiets est plus élevée chez les Canadiens plus âgés, ceux qui ont moins d'éducation et ceux dont le revenu du ménage est moindre.

Côté affiliation politique, de fortes majorités dans tous les partis craignent que la légalisation de l'euthanasie ne conduise à l'euthanasie d'un nombre significatif de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement. Toutefois, la proportion de ceux qui sont très inquiets est moindre que la moyenne chez les partisans du NPD (39 %). Depuis 2009, l'inquiétude s'est accentuée chez les partisans du Parti libéral (en hausse de 12 points), du Bloc Québécois (en hausse de 12 points) et du Parti conservateur (en hausse de 9 points).

La crainte que la légalisation de l'euthanasie ne conduise à l'euthanasie d'un nombre significatif de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement est en corrélation directe avec les attitudes d'abord exprimées à l'égard de l'euthanasie. La proportion des inquiets passe de 64 % chez ceux qui se disent fortement en faveur de la légalisation de l'euthanasie à 92 % chez ceux qui y sont fortement opposés. En revanche, la proportion de ceux qui ne s'en inquiètent pas passe de 36 % chez ceux qui se disent fortement en faveur de la légalisation de l'euthanasie à seulement 7 % chez ceux qui y sont fortement opposés. Parmi les sondés qui ont exprimé une opinion ferme, la proportion de ceux qui sont très inquiets passe de 34 % chez ceux qui s'étaient d'abord dit très favorables à la légalisation de l'euthanasie à 75 % chez ceux qui s'étaient d'abord dit fortement opposés à la légalisation de l'euthanasie.

Crainte qu'un nombre significatif de personnes malades, handicapées ou âgées soient euthanasiées sans leur consentement

2009 – 2010

	2009	2010
	%	%
Très inquiet	41	46
Plutôt inquiet	29	32
Pas très inquiet	14	12
Pas inquiet du tout	11	8

Selon l'affiliation politique 2010

	Con	Lib	NPD	BQ	Parti vert	Indécis
	%	%	%	%	%	%
Très inquiet	49	45	39	46	44	49
Plutôt inquiet	29	33	35	33	31	32
Pas très inquiet	11	12	14	17	14	9
Pas inquiet du tout	10	8	10	3	10	7

Selon l'attitude d'abord exprimée à l'égard de l'euthanasie 2010

	Fortement pour	Plutôt pour	Plutôt contre	Fortement contre
	%	%	%	%
Très inquiet	34	37	45	75
Plutôt inquiet	30	40	44	17
Pas très inquiet	20	15	7	3
Pas inquiet du tout	16	8	4	4

Q.4C Si l'euthanasie était légalisée au Canada, craindriez-vous qu'elle ne conduise à l'euthanasie d'un nombre significatif de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement ? Êtes-vous très, plutôt, pas très ou pas du tout inquiets que cela se produise ?

LÉGALISER L'EUTHANASIE OU INVESTIR DANS LES SOINS PALLIATIFS

Si on leur présente un choix, les Canadiens, par une marge de plus de trois à un, croient que le gouvernement devrait avoir pour priorité d'investir dans les soins palliatifs au lieu de légaliser l'euthanasie.

Sur cette question, les Canadiens ont été informés que les soins palliatifs peuvent offrir des solutions de rechange à l'euthanasie pour les malades en phase terminale en gérant la douleur, en prodiguant des soins de réconfort et en soulageant la souffrance jusqu'à la mort naturelle. On leur a ensuite demandé à laquelle des deux options – investir dans les soins palliatifs ou légaliser l'euthanasie – le gouvernement devrait donner priorité.

Par une marge de plus de trois à un, les Canadiens disent que le gouvernement devrait en priorité investir dans les soins palliatifs (71 %) au lieu de légaliser l'euthanasie (19 %). Cinq pour cent favorisent les deux également et trois pour cent n'ont pas d'opinion. Sauf la proportion de ceux qui n'ont pas d'opinion, qui a décliné légèrement, ces chiffres sont essentiellement inchangés depuis 2009.

La majorité dans toutes les régions préfère investir dans les soins palliatifs, mais cette opinion est plus répandue que la moyenne dans les Prairies (78 %) et moins répandue que la moyenne au Québec (60 %). Depuis 2009, le soutien pour cette option a augmenté en Colombie-Britannique (75 %, en hausse de 11 points) et au Québec (en hausse de 5 points).

La majorité dans tous les groupes démographiques préfère investir dans les soins palliatifs, mais cette opinion est plus répandue chez les femmes (75 %) que chez les hommes (67 %).

Côté affiliation politique, la majorité de toute affiliation préfère investir dans les soins palliatifs, mais cette opinion est beaucoup moins répandue chez les partisans du Bloc Québécois (51 %). Depuis 2009, cette opinion a gagné du terrain chez les partisans du NPD (en hausse de 9 points).

La préférence pour l'investissement dans les soins palliatifs au lieu de la légalisation de l'euthanasie est en corrélation directe avec les attitudes d'abord exprimées à l'égard de l'euthanasie. La préférence pour l'investissement dans les soins palliatifs passe de 42 % chez ceux qui sont fortement en faveur de la légalisation de l'euthanasie à 92 % chez ceux qui y sont fortement opposés. En revanche, la préférence pour la légalisation de l'euthanasie passe de 45 % chez ceux qui se disent fortement en faveur de la légalisation de l'euthanasie à seulement 4 % chez ceux qui y sont fortement opposés.

Légaliser l'euthanasie ou investir dans les soins palliatifs

2009 – 2010

	2009	2010
	%	%
Investir davantage dans les soins palliatifs	69	71
Légaliser l'euthanasie	18	19
Les deux également	5	5
Ni l'un ni l'autre	2	1
ne sait pas/aucune réponse	6	3

Selon l'affiliation politique 2010

	Con	Lib	NPD	BQ	Parti vert	Indécis
	%	%	%	%	%	%
Investir davantage dans les soins palliatifs	75	74	73	51	70	73
Légaliser l'euthanasie	16	18	19	40	22	16
Les deux également	3	4	5	8	5	6
Ni l'un ni l'autre	1	1	1	-	*	2
ne sait pas/aucune réponse	5	3	2	1	3	4

Selon l'attitude d'abord exprimée à l'égard de l'euthanasie 2010

	Fortement pour	Plutôt pour	Plutôt contre	Fortement contre
	%	%	%	%
Investir davantage dans les soins palliatifs	42	71	89	92
Légaliser l'euthanasie	45	18	7	4
Les deux également	10	6	3	1
Ni l'un ni l'autre	1	1	-	2
ne sait pas/aucune réponse	2	4	1	1

*Moins de 1 %

Q.5C Les soins palliatifs peuvent offrir une solution de rechange à l'euthanasie pour les malades en phase terminale en gérant la douleur, en prodiguant des soins de réconfort et en soulageant la souffrance jusqu'à la mort naturelle. À laquelle des options suivantes le gouvernement devrait-il donner priorité ?

SOUTIEN POUR L'EUTHANASIE DES NOUVEAU-NÉS EN PHASE TERMINALE OU GRAVEMENT HANDICAPÉS AVEC LE CONSENTEMENT DES PARENTS

Les Canadiens sont partagés sur la question de l'euthanasie des nouveau-nés en phase terminale ou gravement handicapés à la demande et avec le consentement des parents.

On a dit aux Canadiens qu'aux Pays-Bas, il est désormais légal d'euthanasier les nouveau-nés en phase terminale ou gravement handicapés à la demande et avec le consentement des parents. On leur a ensuite demandé s'ils étaient pour ou contre cette pratique.

Les opinions sont partagées sur la question. Moins de la moitié est fortement (15 %) ou plutôt (30 %) pour la légalisation de l'euthanasie des nouveau-nés en phase terminale ou gravement handicapés à la demande et avec le consentement des parents alors que la moitié y est fortement (29 %) ou plutôt (20 %) opposée. Cinq pour cent n'ont pas d'opinion.

Il est remarquable que la proportion de Canadiens qui s'y opposent fortement soit deux fois plus élevée que le nombre de ceux qui sont fortement en faveur.

Les opinions sur la légalisation de l'euthanasie des nouveau-nés en phase terminale ou gravement handicapés à la demande et avec le consentement des parents varient selon les régions. De nettes majorités s'y opposent au Canada Atlantique (58 %), au Manitoba et en Saskatchewan (57 %), en Alberta (53 %) et en Ontario (51 %). L'opinion est partagée en Colombie-Britannique (50 % contre, 45 % pour). Une nette majorité y est favorable au Québec (55 %).

La majorité des femmes (53 %) s'y oppose alors que les hommes sont partagés (49 % pour, 46 % contre).

La majorité de la plupart des groupes d'âge et d'éducation et de ceux dont le revenu du ménage est inférieur à 30 000 \$ s'y oppose. Les opinions sont partagées dans la plupart des groupes de revenu et chez les diplômés d'université. La majorité des Canadiens de 45 à 59 ans y est favorable.

Côté affiliation politique, la majorité des partisans du Parti conservateur (54 %) et des indécis (53 %) s'oppose à la légalisation de l'euthanasie des nouveau-nés en phase terminale ou gravement handicapés à la demande et avec le consentement des parents. Les opinions sont partagées chez les partisans du Parti libéral (46 % pour, 49 % contre) et du NPD (48 % pour, 47 % contre). La majorité des partisans du Bloc Québécois (58 %) et du Parti vert (54 %) y est favorable.

Les attitudes à l'égard de la légalisation de l'euthanasie des nouveau-nés en phase terminale ou gravement handicapés à la demande et avec le consentement des parents sont en corrélation directe avec les attitudes d'abord exprimées à l'égard de l'euthanasie. Le soutien passe de 72 % chez ceux qui se disent fortement pour la légalisation de l'euthanasie à 11 % chez ceux qui y sont fortement opposés. En revanche, l'opposition

passe de 23 % chez ceux qui se disent fortement pour la légalisation de l'euthanasie à 85 % chez ceux qui y sont fortement opposés. Parmi les sondés qui ont exprimé une opinion ferme, la proportion de ceux qui s'y opposent fortement passe de 68 % chez ceux qui s'étaient d'abord dit fortement opposés à la légalisation de l'euthanasie à 12 % chez ceux qui s'étaient dit fortement en faveur de la légalisation de l'euthanasie.

Légaliser l'euthanasie des nouveau-nés en phase terminale ou gravement handicapés avec le consentement des parents

2010

	2010
	%
Fortement pour	15
Plutôt pour	30
Plutôt contre	20
Fortement contre	29
ne sait pas/aucune réponse	5

Selon l'affiliation politique 2010

	Con	Lib	NPD	BQ	Parti vert	Indécis
	%	%	%	%	%	%
Fortement pour	12	17	17	20	15	13
Plutôt pour	28	29	31	38	39	25
Plutôt contre	19	21	19	31	19	18
Fortement contre	35	28	28	6	24	35
ne sait pas/aucune réponse	4	5	5	3	3	7

Selon l'attitude d'abord exprimée à l'égard de l'euthanasie 2010

	Fortement pour	Plutôt pour	Plutôt contre	Fortement contre	
	%	%	%	%	
Fortement pour	39	10	5	5	
Plutôt pour	33	46	22	6	
Plutôt contre	11	24	32	17	
Fortement contre	12	16	37	68	
ne sait pas/aucune réponse	4	3	3	3	

Q.6C Aux Pays-Bas, il est désormais légal d'euthanasier les nouveau-nés en phase terminale ou gravement handicapés à la demande et avec le consentement des parents. Êtes-vous fortement pour, plutôt pour, plutôt contre ou fortement contre cette pratique ?

SOUTIEN POUR LA LÉGALISATION DE L'EUTHANASIE APRÈS INFORMATION

Un peu moins de six Canadiens sur dix continuent de favoriser la légalisation de l'euthanasie au Canada après en avoir été informés dans les questions précédentes.

Après les avoir renseignés sur l'euthanasie dans les questions précédentes, on a de nouveau demandé aux sondés s'ils étaient pour ou contre la légalisation de l'euthanasie au Canada. Un peu moins de six sur dix étaient fortement (19 %) ou plutôt (38 %) en faveur de sa légalisation et quatre sur dix étaient fortement (23 %) ou plutôt (15 %) contre. Trois pour cent n'ont pas d'opinion.

Il est remarquable que la proportion de Canadiens fortement en faveur de la légalisation de l'euthanasie soit légèrement plus faible que le nombre qui y est vivement opposé.

Quoique le soutien général après information ne diffère pas du soutien général premier cité, l'inquiétude générale augmente alors que ceux qui n'avaient pas d'opinion au premier cité passent dans le camp de l'opposition après avoir été informés de l'euthanasie. L'opposition gagne cinq points de 33 % (premier cité) à 38 % (après information). La proportion de ceux qui n'ont pas d'opinion chute de 8 % (premier cité) à 3 % (après information). L'augmentation de l'opposition générale est due à des augmentations au Canada Atlantique (hausse de 8 points) et en Ontario (hausse de 6 points).

Le soutien pour la légalisation de l'euthanasie est le plus élevé au Québec (69 %) et le plus faible dans les Prairies (48 %).

Le soutien est plus élevé chez les hommes (62 %) que chez les femmes (54 %). Il est aussi plus élevé chez les Canadiens de 45 à 59 ans (64 %) et chez ceux qui ont une meilleure éducation et un revenu du ménage plus élevé.

Côté affiliation politique, le soutien est le plus élevé chez les partisans du Bloc Québécois (78 %) et le plus faible chez les partisans du Parti conservateur (50 %) et les indécis (50 %). Le soutien est plus fort que la moyenne chez les partisans du Parti vert (69 %) et du NPD (68 %).

Soutien pour la légalisation de l'euthanasie après information
2010

	2010
	%
Fortement pour	19
Plutôt pour	38
Plutôt contre	15
Fortement contre	23
ne sait pas/aucune réponse	3

Selon l'affiliation politique 2010

	Con	Lib	NPD	BQ	Parti vert	Indécis
	%	%	%	%	%	%
Fortement pour	17	18	23	29	25	16
Plutôt pour	33	37	45	49	44	34
Plutôt contre	18	15	13	11	11	16
Fortement contre	30	23	15	5	18	26
ne sait pas/aucune réponse	2	4	2	1	2	6

Q.7C On vous a renseigné sur l'euthanasie dans les dernières questions. Que pensez-vous de la légalisation de l'euthanasie au Canada ? Êtes-vous fortement pour, plutôt pour, plutôt contre ou fortement contre ?

ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'EUTHANASIE AU QUÉBEC

- Sept Québécois sur dix (69 %) se disent favorables à la légalisation de l'euthanasie au Canada au premier cité.
- Après avoir entendu une définition de l'euthanasie, la même proportion de Québécois (69 %) est en faveur d'autoriser légalement un médecin ou un donneur de soins à euthanasier une personne avec son consentement. Toutefois, ce chiffre a diminué de six points depuis 2009. En fait, le soutien ferme a chuté de 15 points à Montréal.
- Une forte majorité de trois quarts des Québécois (75 %) dit craindre que les personnes âgées se sentent contraintes d'accepter l'euthanasie pour diminuer les frais de soins de santé. Cette proportion a augmenté depuis 2009 (de 10 points), particulièrement à Montréal (en hausse de 17 points).
- Une forte majorité de huit Québécois sur dix (81 %) dit craindre que la légalisation de l'euthanasie au Canada ne conduise à l'euthanasie d'un nombre important de personnes malades, handicapées ou âgées sans leur consentement. Ce chiffre a augmenté depuis 2009 (de 8 points), particulièrement à Montréal (en hausse de 15 points).
- Les Québécois, par une marge de deux à un, croient que le gouvernement devrait donner priorité aux investissements dans les soins palliatifs (60 %) plutôt que de légaliser l'euthanasie (29 %). Depuis 2009, la préférence pour les deux options – investir davantage dans les soins palliatifs (en hausse de 5 points) et légaliser l'euthanasie (en hausse de 7 points) – a augmenté alors que la proportion de ceux qui accordent la même priorité aux deux options a diminué de neuf points.
- Plus de la moitié des Québécois (55 %) est favorable à la légalisation de l'euthanasie des nouveaux-nés en phase terminale ou gravement handicapés à la demande et avec le consentement des parents.
- Lorsqu'on a de nouveau demandé aux Québécois ce qu'ils pensaient de la légalisation de l'euthanasie après en avoir été informés dans les questions précédentes, sept sur dix (69 %) continuaient de favoriser la légalisation de l'euthanasie au Canada.

MÉTHODOLOGIE

Les résultats sont basés sur des questions omnibus insérées dans un sondage omnibus national d'Environics mené auprès d'un échantillon représentatif d'adultes canadiens entre le 15 et le 22 septembre 2010.

CONCEPTION DES QUESTIONS

Les questions ont été conçues par les chercheurs d'Environics conjointement avec des représentants de LifeCanada. Les questions ont fait l'objet d'un prétest dans le cadre du sondage général avant d'être finalisées.

SÉLECTION DE L'ÉCHANTILLON

La méthode d'échantillonnage a été conçue en vue d'environ 2 000 interviews de ménages choisis au hasard au Canada. L'échantillonnage est composé de façon à représenter la population canadienne à l'exception des Canadiens habitant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut ou dans des institutions (casernes militaires, hôpitaux, prisons).

Le modèle d'échantillonnage repose sur la stratification de la population de 10 régions (Canada Atlantique, Montréal métropolitain, le reste du Québec, Toronto métropolitain, le reste de l'Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Vancouver métropolitain et le reste de la Colombie-Britannique) et de quatre tailles de communauté (1 000 000 d'habitants ou plus, 100 000 à 1 000 000 d'habitants, 5 000 à 100 000 habitants et moins de 5 000 habitants). L'échantillon final a été distribué comme suit.

	Distribution de l'échantillon			
	Recensement 2006* %	Pondéré N=2 025	Non pondéré N=2 025	Marge d'erreur
CANADA	100	2 025	2 025	+/- 2.2 %
Canada Atlantique	8	150	259	+/- 6.1 %
Québec	24	493	501	+/- 4.4 %
Ontario	38	776	509	+/- 4.3 %
Manitoba	4	72	135	+/- 8.4 %
Saskatchewan	3	60	118	+/- 9.0 %
Alberta	10	207	250	+/- 6.2 %
Col.-Britannique	13	268	253	+/- 6.2 %

* Canadiens âgés de 18 ans ou plus en 2006, sauf ceux du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

Environics utilise une méthode d'échantillonnage dans laquelle l'échantillon est généré à l'aide de la technique RDD (random digit dialling). Les échantillons sont créés à l'aide d'une base de données de plages de téléphones actifs. Ces plages sont composées d'une série de blocs contigus de 100 numéros de téléphone contigus et sont révisées trois à quatre fois par année après une analyse rigoureuse de l'édition la plus récente d'un annuaire électronique. Chaque numéro généré passe par une série appropriée de procédures de validation avant d'être retenu dans l'échantillon. Chaque numéro généré est recherché dans une base de données d'annuaires électroniques récents pour établir l'emplacement géographique, l'indicateur d'affaires et le statut « ne pas appeler ». Le code postal des numéros inscrits est vérifié et comparé à une liste de codes valides pour la strate de l'échantillon. On attribue aux numéros non inscrits le code postal « le plus probable » basé sur les données disponibles pour tous les numéros inscrits de l'échange téléphonique. Cette technique de sélection de l'échantillon garantit que les numéros non inscrits et inscrits après la publication de l'annuaire sont inclus dans l'échantillon.

INTERVIEWS PAR TÉLÉPHONE

Les interviews pour ce sondage ont été effectuées aux installations centrales d'Environics à Toronto. Des surveillants étaient présents en tout temps pour assurer la justesse des interviews et de l'enregistrement des réponses. Dix pour cent du travail de chaque intervieweur était discrètement surveillé pour le contrôle de la qualité selon les normes de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM). Un minimum de cinq appels était fait à chaque ménage avant qu'il ne soit classé « sans réponse ». Chez chaque ménage touché, les sondés de 18 ans et plus étaient présélectionnés pour sélection au hasard selon la méthode du « plus récent anniversaire ». Cette technique produit des résultats aussi valides et efficaces que l'énumération de toutes les personnes dans un ménage et le choix d'une au hasard.